

Validé par le conseil d'administration le 26/06/19

## PRÉAMBULE

Le centre social et culturel Christiane Faure est une association. Cette structure associative n'existe que par le biais de ses adhérents. La nature même de l'association se traduit pour ses adhérents par un fonctionnement participatif basé sur les valeurs de l'éducation populaire. Au sein du centre social et culturel Christiane Faure, ces valeurs se traduisent par le « vivre ensemble », faire avec et pour les adhérents et les bénévoles en favorisant la prise de parole et l'échange quel que soit son statut : *chantier participatif, séminaire, CEP (comité d'études des projets), sorties familles, comité d'adhérents...* La modalité d'appartenance à l'association est l'adhésion. Cette dernière se traduit par une cotisation. Elle est familiale, annuelle et renouvelable chaque année. Elle couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année.

### L'adhésion permet d'entrer dans l'association de plusieurs manières :

- être administrateur ;
- participer aux activités et aux événements organisés par le centre ;
- participer au comité d'adhérents ;
- agir sur les conditions de vie quotidienne dans le cadre des valeurs défendues par l'association : *solidarité, démocratie, citoyenneté, dignité humaine, respect* ;
- assister à l'assemblée générale du centre social et culturel Christiane Faure et de faire entendre sa voix (*droit de vote*).

L'équipe d'animation met en place des activités en suivant des intentions éducatives en lien avec le projet de l'association. Les activités s'articulent autour d'un thème ou d'un objectif pédagogique sur plusieurs séances en lien avec les besoins psychologiques du jeune selon leur âge. Ce fonctionnement permet de donner du sens aux animations et de laisser aux jeunes le temps de s'approprier les activités tout en respectant leur rythme. L'espace jeunes ; 42 rue des Fonderies à La Rochelle est un lieu d'ouverture aux autres, de découverte d'activités et permet aux jeunes de sortir de chez eux. C'est un lieu où ils peuvent s'exprimer et vivre des expériences riches collectivement. L'espace jeunes est un lieu de socialisation différent de la maison, du collège. La démarche de fréquentation de ce lieu doit rester un acte volontaire du jeune et ; différent d'un mode de garde. L'espace jeunes est ouvert, sous forme d'accueil formel et informel, aux jeunes âgés de 11 à 17 ans.

## MODALITÉ D'INSCRIPTION

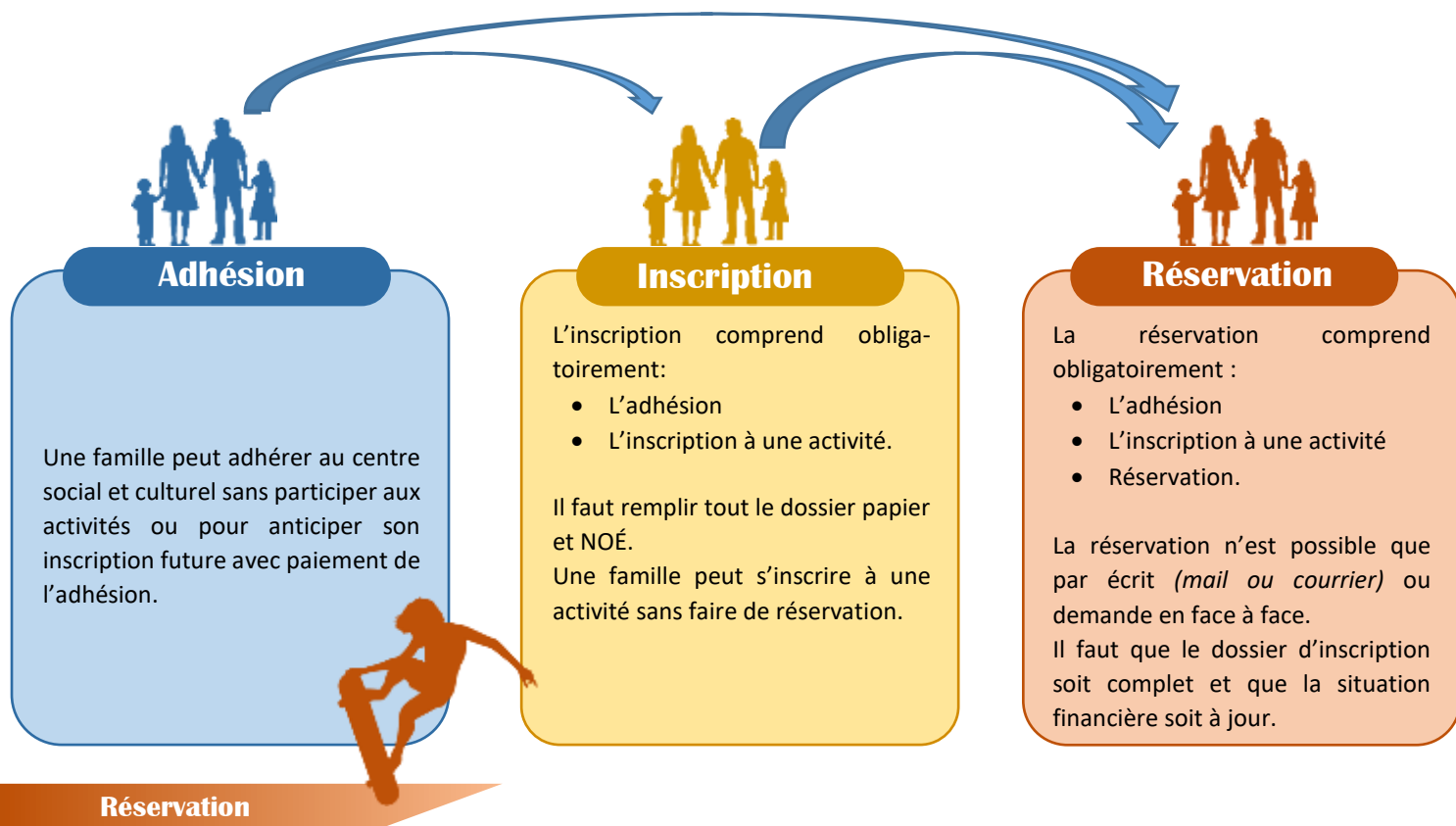
### Création du dossier

Voici la liste des documents nécessaires à renseigner ou à fournir pour la création du dossier valable de septembre à août de chaque année :

- La fiche sanitaire de liaison (*téléchargeable sur le site internet de l'association*) ;
- Les pages vaccins du carnet de santé, le cas échéant une ordonnance pour traitement particulier (*asthme, réactions allergiques...*) ;
- Un certificat médical ou un PAI (*projet d'accueil individualisé*) pour toute allergie alimentaire ou médicamenteuse ;
- Le numéro d'allocataire CAF (*caisse d'allocation familiale*) ou le cas échéant le dernier avis d'imposition.

### Quand le dossier est créé, l'inscription est réalisée.

Les inscriptions sont possibles directement auprès de l'accueil du centre social et culturel Christiane Faure au siège social de l'association 41 rue Thiers aux horaires suivants (*en fonction des périodes de l'année*) :  
Toute l'année, tous les jours en semaine de 9h à 12h et de 13h45 à 18h30.



## Réservation

**Voici l'unique démarche pour effectuer des réservations (choix des journées jeunesse pendant les vacances) :**

Il est possible de faire la réservation soit directement auprès du secrétariat dans les locaux du centre social et culturel Christiane Faure au siège social : 41 rue Thiers, soit par mail à l'adresse suivante : [accueil@christianefaure.fr](mailto:accueil@christianefaure.fr)

Les réservations sont ouvertes 2 semaines avant le début de la période d'ouverture.

Il est important de savoir que les réservations faites par mail ne sont pas prioritaires par rapport aux réservations faites par les adhérents directement auprès du secrétariat. Les réservations par mail seront prises en compte dans l'ordre de traitement des demandes.

**Attention, pour faire des réservations, il faut être à jour de son adhésion et de sa situation financière.**

## FACTURATION

Le règlement s'effectue à la réception de la facture. Cette dernière est transmise en début de mois pour le mois précédent. Sans justificatif de revenu (*CAF, avis d'imposition*), le tarif le plus élevé sera appliqué. Pour les modes de règlement, plusieurs possibilités : *chèques, espèces, ANCV (chèques vacances), carte bancaire, prélèvement automatique*. En cas de changements de situation (*vaccinations, adresse, coordonnées téléphoniques, mail...*), il est impératif de prévenir l'accueil du centre social et culturel afin de mettre le dossier de votre enfant à jour.

## LES PÉRIODES DE FONCTIONNEMENT

Les mercredis	Vacances scolaires	En fonction du programme avec des animations ponctuelles en soirée	A l'année
Accueil libre de 13h30 à 17h30	Journée complète : 9h30-17h30 ou demi-journée : 13h30-17h30	17h30-21h30	A la demande des jeunes et/ou sur projets et sorties spécifiques

## LES MODES DE FONCTIONNEMENT

### Mercredi : Accueil libre

Accueil où le jeune peut aller et venir librement en émergeant via une feuille de présence. Les activités sont proposées par les jeunes et par l'animateur avec la possibilité d'un temps pour l'accompagnement de projet. Attention, si vous n'avez pas mentionné que le jeune pouvait partir seul, il devra rester sous la responsabilité de l'animateur jusqu'à 17h30.

**Modalité d'inscription :** Il faut une adhésion et inscription avec une participation annuelle forfaitaire et symbolique de 10,00 €, MAIS sans réservation. Elle sera valable de septembre à juin de chaque année et demandée quel que soit le mois d'inscription.

## Vacances scolaires

Activité avec un programme défini en avance lors des accueils libres du mercredi où les jeunes sont invités à s'exprimer, à faire des choix et à participer à l'organisation des activités et animations du mercredi. Ils choisissent leurs activités ce qui leur permet d'être acteur de leurs loisirs et de se responsabiliser. Les horaires restent fixes, sur inscription avec présence du jeune obligatoire du début à la fin.

Si un jeune est en retard, l'animateur appellera systématiquement les parents pour les prévenir.

Pour une arrivée ou un départ en cours d'activité, les parents s'engagent à prévenir l'équipe d'animation et à fournir une autorisation parentale écrite.

**Modalité d'inscription :** Il faut une adhésion, inscription et réservation avec une participation financière pour chaque activité choisie.

## RESPONSABILITÉS

Le jeune est placé sous l'autorité de l'équipe d'animation de l'espace jeunes lorsqu'il est encadré par celle-ci ; c'est-à-dire à l'instant où il signe la feuille de présence.

Seuls les parents, représentants légaux ou tiers autorisés par écrit pourront venir chercher le jeune.

Les affaires personnelles sont sous la responsabilité des jeunes et des parents.

Pour des raisons de sécurité, les jeunes ne doivent pas apporter d'objets dangereux.

Nous déclinons toute responsabilité concernant les objets apportés par les jeunes : *jouets, bijoux, argent, portable, jeux de cartes...*

## ANNULATION

Toutes les annulations doivent être faites par mail à l'adresse indiquée ci-dessous : [accueil@christianefaure.fr](mailto:accueil@christianefaure.fr)

### Pour les vacances scolaires

L'annulation sans justificatif est possible jusqu'à 48 heures ouvrées avant la date de présence prévue du jeune.

*Par exemple, Dylan est inscrit le mardi. Pour annuler et ne pas être facturé, la famille devra prévenir l'espace jeune par mail le vendredi d'avant.*

A moins de 48 heures ouvrées, la prestation sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical. En cas de maladie, **le certificat médical doit être transmis dans les 3 jours** afin de justifier de l'absence du jeune. Dans ce cas de figure, la journée n'est pas facturée aux familles. Au-delà de 3 jours, la journée sera facturée.

*Par exemple, Dylan est inscrit le mardi. Mardi matin, il se réveille avec une grippe. Il ne vient pas le mardi à l'espace jeunes et va chez le médecin. Pour ne pas être facturé, vous pourrez transmettre le justificatif (certificat médical) à l'accueil jusqu'au vendredi.*

## SITUATIONS PARTICULIÈRES

Dans le cas de situations complexes et/ou préoccupantes :

L'équipe d'animation s'engage à :

- En parler avec le jeune et comprendre la situation
- Proposer une rencontre avec les parents pour être dans un principe de co-éducation et faire alliance avec la cellule familiale
- Si mise en danger du jeune et/ou des autres, l'équipe d'animation pourra ne pas laisser le jeune participer à l'activité et proposer un autre accompagnement ou orienter vers d'autres acteurs spécialisés.

Date :

Centre social et culturel  
Christiane Faure  
Les coprésidents

Les représentants légaux du jeune

Nom : .....

Prénom : .....

Signature :